



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-2

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, Mme Catherine SERRA, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Médiathèque et EAJ du Vernet - Demandes de subventions pour la construction du bâtiment

M. André BONET expose :

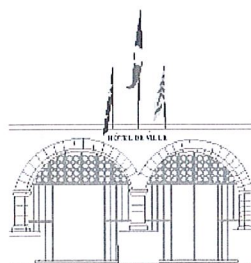
Mes chers collègues,

Le projet de construction d'une médiathèque, dans un ensemble architectural intégrant également un Espace Adolescence Jeunesse (EAJ), sur la Diagonale du Vernet, a été présenté aux membres du conseil municipal lors de la séance du 29 juin 2023.

Quartier Prioritaire d'Intérêt Régional (PRIRE), la Diagonale du Vernet couvre 59 hectares d'Est en Ouest dans le quartier du Vernet, occupant une grande partie du Nord de la Ville de Perpignan (environ 10%).

La structure urbaine de cette Diagonale du Vernet manque de liens (mobilités, culture, tourisme, balade...).

C'est dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier que la médiathèque sera tout autant un lieu de sociabilité qu'un lieu de découverte, d'apprentissage et de loisirs, en favorisant la diversité des publics et en proposant de multiples services, tels que présentés dans le projet scientifique, culturel, éducatif et social de ce futur établissement de lecture publique.



La construction de la médiathèque/EAJ de la Diagonale du Vernet, qui a un coût prévisionnel d'objectif d'un montant total de 4 190 629,29 € HT dont 3 739 338,47 € pour la médiathèque (calculé au prorata des surfaces occupées), peut bénéficier de l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation / Concours particulier pour les bibliothèques municipales, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole et de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales.

En conséquence, le conseil municipal décide :

1. de solliciter une aide financière d'un montant de 1 362 410 € auprès de l'Etat, Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, représentant 40 % de la dépense éligible à la subvention pour la construction de la médiathèque estimée à 3 406 025,78 € ;
2. de solliciter une aide financière d'un montant de 800 000 € auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque et EAJ) ;
3. de solliciter une aide financière d'un montant de 600 000 € auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque et EAJ) ;
4. de solliciter une aide financière d'un montant de 270 000 € auprès de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour l'ensemble du bâtiment (médiathèque et EAJ);
5. de solliciter une aide financière d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales pour la construction de l'EAJ uniquement ;
6. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière ;
7. d'inscrire les recettes au budget de la Ville.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

49 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369-20231219-J83784-DE-J-J

Accusé reçu le : 22 DEC. 2023

Affiché le : 22 DEC. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

